



CRÉATION DE NOUVEAUX CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

Appel à manifestation d'intérêt (lettre d'intention et demande complète)

L'Université d'Ottawa prône l'excellence et l'innovation en recherche. Les centres et instituts de recherche jouent un rôle important dans le partage d'idées entre chercheuses et chercheurs travaillant dans différentes disciplines. La création et la transmission des connaissances dans ces lieux de collaboration font avancer la recherche et l'innovation et rallient les chercheuses, chercheurs, étudiantes et étudiants autour d'un objectif commun.

Le Cabinet du vice-rectorat à la recherche et à l'innovation (CVRRRI) invite les **équipes** de chercheuses et de chercheurs **interdisciplinaires et multifacultaires** qui désirent fonder un centre ou un institut de recherche conforme à la désignation officielle de l'Université, et recevoir une contribution financière annuelle du CVRRRI pour son fonctionnement, à lui soumettre une lettre d'intention. À noter que la contribution du CVRRRI est conditionnelle à un rapport d'activités satisfaisant, qui doit lui être soumis tous les deux ans.

- Un **centre de recherche** est une unité **interdisciplinaire et multifacultaire** dont le principal objectif est de favoriser l'excellence en recherche et de soutenir des activités de mobilisation des connaissances.
- Un **institut de recherche** est une unité **interdisciplinaire et multifacultaire** dont le but principal est de favoriser l'excellence en recherche et de soutenir des activités de mobilisation des connaissances. Un institut s'engage aussi activement dans des activités de formation (p. ex. : développement et mise en œuvre de programmes d'études interdisciplinaires, programmes de perfectionnement professionnel, stages, mini-cours, etc.).

Équité, diversité et inclusion (EDI)

L'Université d'Ottawa est déterminée à offrir à l'ensemble de ses chercheuses et chercheurs un environnement équitable au sein duquel la diversité et l'inclusion sont respectées et valorisées. Pour ce faire, la gouvernance, la composition des membres fondateurs et les activités des centres et instituts de recherche doivent aussi tendre vers ce principe d'équité, de diversité et d'inclusion.

Admissibilité

- La chercheuse principale ou le chercheur principal doit avoir un statut de **professeure régulière ou professeur régulier** à l'Université d'Ottawa.
- L'équipe de recherche doit inclure des membres réguliers du corps professoral venant **d'au moins trois (3) facultés**.
- Les facultés concernées doivent être disposées à contribuer au fonctionnement du centre ou de l'institut (p. ex. : contribution financière, dégrèvement de cours, espace de travail, appui administratif, etc.)
- Les travaux des chercheuses et des chercheurs membres portant sur les domaines de recherche d'au moins deux des trois organismes subventionnaires seront considérés comme un atout.

Critères de sélection

L'évaluation des lettres d'intention et des demandes complètes (sur invitation seulement) se fera selon les critères suivants :

Lettres d'intention

- La proposition démontre que les objectifs du centre ou de l'institut s'alignent sur les axes stratégiques de recherche de l'Université et des facultés, et appuient les thèmes transversaux énoncés dans le plan stratégique.
- La vision et la mission du centre ou de l'institut sont clairement définies.
- Le centre ou l'institut rassemble une masse critique de chercheuses et chercheurs dans le cadre d'un programme de recherche **interdisciplinaire** et ajoute de la valeur collective aux activités de recherche.
- La proposition est fortement soutenue par au moins trois (3) facultés et, s'il y a lieu, par un ou plusieurs instituts de recherche hospitaliers affiliés.

Demandes complètes (maximum de deux, sur invitation seulement)

En plus des critères énoncés ci-dessus, la demande devra :

- Démontrer que le centre ou l'institut s'appuie sur un noyau de membres réguliers qui ont développé (ou ont le potentiel de développer) des collaborations à long terme entre les membres (p. ex. : co-publications et co-supervisions).
- Démontrer que le centre ou l'institut contribue à améliorer la formation des boursières et boursiers, en particulier aux cycles supérieurs, et des stagiaires postdoctoraux.
- Démontrer que le centre ou l'institut a un fort potentiel et une stratégie bien définie pour développer des projets de grande envergure avec des fonds externes.
- Démontrer que le centre ou l'institut facilite ou facilitera la coopération avec des universitaires d'autres universités et/ou institutions, et les collaborations avec des partenaires de l'industrie ou des groupes communautaires.
- Proposer une structure de gouvernance qui inclut la participation active de plusieurs membres.
- Avoir un plan pour assurer la viabilité financière du centre ou de l'institut à moyen et à long terme et sécuriser le financement de son fonctionnement et de ses activités de recherche (p. ex. : subventions, contrats ou dons externes).
- Définir les ressources adaptées aux besoins, telles que l'espace, le personnel administratif et technique ou l'équipement partagé.

Processus de soumission

Les équipes de recherche intéressées doivent soumettre une lettre d'intention selon les lignes directrices de l'Annexe 1. Seules les équipes dont les lettres d'intention ont été sélectionnées seront invitées à postuler (dans le respect des lignes directrices de l'Annexe 2).

Annexe 1

Ligne directrice pour la création d'un centre ou d'un institut de recherche – Lettre d'intention (maximum 3 pages + lettre d'appui)

1. Nom de la chercheuse principale ou du chercheur principal

Nom, titre et affiliations universitaires

2. Nom du centre ou de l'institut de recherche

Nom proposé du centre ou de l'institut de recherche, en anglais et en français.

3. Description et justification (2 pages)

Décrire brièvement les objectifs et la vision du centre ou de l'institut de recherche et expliquer leur alignement sur les axes prioritaires de développement de la recherche de l'Université d'Ottawa ainsi que sur le plan stratégique de chaque faculté participante. Préciser en quoi il est important de créer ce centre ou institut en le positionnant par rapport à ce qui existe déjà au niveau national. Expliquer comment le centre ou l'institut fera rayonner sa communauté de recherche et quelles sont les retombées attendues pour l'Université et la société. Justifier la création du centre ou de l'institut en décrivant l'expertise de l'Université d'Ottawa sur laquelle il repose.

4. Personnes consultées et membres fondateurs : noms, titres, affiliations universitaires (1 page)

Décrire brièvement le processus de consultation entrepris au moment de la soumission de la lettre d'intention et préciser le nom des membres qui ont confirmé leur intention de s'engager activement dans la gouvernance et/ou les activités du centre, ainsi que leurs affiliations.

5. Lettre d'appui

Inclure **une** lettre d'appui à la création du centre ou de l'institut signée par le doyen ou la doyenne de la faculté hôte. La lettre doit préciser quelles facultés ont confirmé leur intérêt à appuyer la création du centre ou de l'institut.

Annexe 2

Lignes directrices pour la création d'un centre ou d'un institut de recherche – Demande complète sur invitation seulement (maximum 10 pages + annexes + lettres d'appui)

1. Nom de la chercheuse principale ou du chercheur principal

Nom, titre et affiliations universitaires

2. Nom du centre ou de l'institut de recherche

Nom proposé du centre ou de l'institut de recherche, en anglais et en français.

3. Description et justification

Décrire les objectifs et la vision du centre ou de l'institut de recherche et expliquer comment ils correspondent aux axes prioritaires de développement de la recherche de l'Université d'Ottawa ainsi qu'au plan stratégique de chaque faculté participante. Préciser pourquoi il est important d'établir ce centre ou institut maintenant, en le comparant à ce qui existe déjà au niveau national et international, comment le centre ou l'institut fera rayonner sa communauté de recherche et quelles sont les retombées attendues pour l'Université et la société. Justifier la création du centre ou de l'institut en décrivant l'expertise de l'Université d'Ottawa et les initiatives sur lesquelles il repose.

4. Gouvernance

Décrire la structure, le mode de gouvernance, le plan opérationnel et le rôle des comités proposés, y compris tout comité externe, le cas échéant (fournir un organigramme dans la mesure du possible).

Confirmer le nom de la professeure ou du professeur sélectionné par les facultés participantes et les membres pour occuper le premier mandat de cinq (5) ans à la direction du centre ou de l'institut.

Le processus de renouvellement du mandat de la directrice ou du directeur, ou du processus de sélection d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur, sera amorcé conformément aux *Lignes directrices pour la création et la gestion des centres et instituts de recherche*, selon la désignation officielle de l'entité.

5. Membres

Décrire les différentes catégories de membres (voir l'Annexe 3) et leurs rôles, et inclure en annexe la liste des membres fondateurs, en précisant leurs affiliations et leurs domaines d'expertise, et en indiquant brièvement de quelle façon ils contribueront à la recherche interdisciplinaire.

6. Infrastructures et ressources

Soumettre un inventaire des infrastructures et ressources actuellement disponibles et préciser les besoins futurs (p. ex. : locaux, soutien administratif, dégrèvement d'enseignement).

7. Budget

Soumettre un budget de fonctionnement préliminaire pour les cinq premières années, en précisant toutes les dépenses prévues et les sources de revenus (p. ex. : collectes de fonds, contributions en nature, dons). Il est attendu que tout centre ou institut de recherche doit déployer des efforts afin de tendre, dans la mesure du possible, vers l'autonomie financière.

8. Lettres d'appui

Inclure une lettre d'appui à la création du centre ou de l'institut signée par la doyenne ou le doyen de chaque faculté participante. Chaque lettre doit préciser clairement les contributions financières et en nature de chacune des facultés. La lettre de la faculté hôte doit stipuler l'appui pour la nomination de la directrice ou du directeur par l'entremise d'un dégrèvement.

Inclure aussi des lettres des parties prenantes, par exemple des partenaires externes et des promoteurs potentiels (optionnel).

9. Annexes

- Liste des membres fondateurs confirmés avec titres, affiliations universitaires et domaines d'expertise (obligatoire)
- Liste des membres externes à l'Université d'Ottawa confirmés ou potentiels (optionnel)
- Pour un institut : brève description des formations proposées (optionnel)

Annexe 3

Catégories de membres du centre ou de l'institut de recherche

Le Cabinet de la vice-rectrice ou du vice-recteur à la recherche et à l'innovation (CVRRI) reconnaît une pluralité de catégories de membres de centres et d'instituts de recherche. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des catégories généralement utilisées.

1. Chercheuse principale ou chercheur principal

- Est membre du corps professoral régulier de l'Université d'Ottawa.
- Est chercheuse principale, chercheur principal, co-chercheuse ou co-chercheur dans le cadre d'au moins un projet de recherche subventionné dans un domaine lié aux axes de recherche du centre ou de l'institut.
- A publié ou copublié des articles scientifiques dont le nombre correspond aux critères d'excellence dans un domaine en lien avec le centre ou l'institut.
- Présente annuellement au moins une communication de recherche (conférence, symposium, séminaire, etc.) dans un domaine en lien avec le centre ou l'institut.
- Contribue par ses activités d'enseignement, de supervision et de mentorat à la formation de collègues, d'étudiantes, d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux hautement qualifiés.
- Participe pleinement aux activités du centre ou de l'institut, notamment à la mobilisation des connaissances.

2. Chercheuse affiliée ou chercheur affilié

- Est membre du corps professoral régulier ou auxiliaire d'une université canadienne ou étrangère.
- Est co-chercheuse ou co-chercheur dans le cadre d'un projet de recherche du centre ou de l'institut, ou y collabore.
- Participe pleinement aux activités du centre ou de l'institut, notamment à la mobilisation des connaissances.

3. Chercheuse invitée ou chercheur invité

- Est titulaire d'un poste de professeure invitée ou de professeur invité.
- Est chercheuse principale, chercheur principal, co-chercheuse ou co-chercheur dans le cadre d'au moins un projet de recherche subventionné dans un domaine lié aux axes de recherche du centre ou de l'institut, ou y collabore.
- A publié ou co-publié des articles scientifiques dont le nombre correspond aux critères d'excellence dans un domaine en lien avec le centre ou l'institut.
- Présente au moins une communication de recherche (conférence, symposium, séminaire, etc.) dans un domaine en lien avec le centre ou l'institut durant son mandat.
- Participe pleinement aux activités du centre ou de l'institut, notamment à la mobilisation des connaissances.

4. Boursière postdoctorale ou boursier postdoctoral

- Est chercheuse postdoctorale ou chercheur postdoctoral sous la direction d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal du centre ou de l'institut.
- Participe pleinement aux activités du centre ou de l'institut, notamment à la mobilisation des connaissances.

5. Étudiantes et étudiants (premier, deuxième ou troisième cycle)

- Étudie au premier, deuxième ou troisième cycle sous la direction d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal du centre ou de l'institut.
- Participe à certaines activités du centre ou de l'institut, notamment à la mobilisation des

connaissances.

6. Personnel de soutien

- Est membre du personnel de l'Université d'Ottawa (régulier ou contractuel).
- Appuie les activités du centre ou de l'institut en tant que membre du personnel de recherche : associée ou associé de recherche, assistante ou assistant de recherche, technicienne ou technicien, etc.) ou membre du personnel administratif (adjoindte ou adjoindt à l'administration, agente ou agent de communication, etc.).

7. Autres partenaires

- N'est pas membre de la communauté universitaire, mais prend part aux activités du centre ou de l'institut.